

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011

21

Pour le produit **FloorRep SL Rapid**

Ref. nr. 10306-01

Code d'identification unique du produit type:

EN 13813: CT – C70 – F10 – A9

Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Numéro de charge: voir l'emballage du produit

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Matériaux pour chape à base de ciment, non destinés à des surfaces d'usure,
à usage interne dans les bâtiments.

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet
Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost

Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

non relevant

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Niveau 4

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

Non relevant.

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
non relevant

Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au feu	A1	EN 13813: 2002
Dégagement substances corrosives	Conforme 5.3.5 (CT)	
Perméabilité à l'eau	NPD	
Perméabilité à la vapeur d'eau	NPD	
Résistance à la compression	C 70	
Résistance à la flexion	F 10	
Résistance à l'usure	A9	
Résistance d'adhésion	>B2.0	
Absorption du bruit	NPD	
Résistance thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	
Substances dangereuses	NPD	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Alost, Juin 2025

